

S N T R S



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 3. C

VENDREDI 4 AVRIL 1997

7,00 Frs

SPECIAL *INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

Editorial

Notre Directeur Général est un fin politique. il met en place, à l'insu de beaucoup, le plan qu'il avait concocté avec le ministre Fillon. La méthode est habile, des semblants de concertation, au cours desquelles il n'a pas peur de se contredire, tout ceci pour mieux désarmer la contestation. Par exemple, concernant la contractualisation : elle devra être contraignante (1ère entrevue avec le DG en 96), elle n'est « ni importante, ni sans importance » (entrevue du 26/03/97) ; les recrutements d'ITA devaient se faire en priorité dans les structures communes (déclaration devant le C.S.), en priorité dans les unités (entrevue du 26/3/97),...

Le DG propose une procédure devant conduire très rapidement à la signature d'un contrat d'objectifs (car la majorité politique pourrait bientôt changer...), contrat stratégique devant rééquilibrer les missions de l'INSERM et se positionner

dans les axes prioritaires du gouvernement sans garantie de moyens et probablement à moyens décroissants tant au niveau du budget que des personnels.

Le contrat qui sera bientôt présenté à la communauté scientifique est la concrétisation d'une politique bien engagée à l'INSERM et non le départ d'une ère nouvelle. Cette politique, c'est par exemple la création d'un GIP doté financièrement par Roussel/Uclaf (220 MF / trois ans) signé par le CNRS et soumis prochainement au CA de l'INSERM, qui, partant du constat du désengagement en matière de recherche de l'industrie pharmaceutique, permettra à ce secteur privé multinational de piloter la recherche publique française.

Ce sont bien les objectifs du rapport Fillon qui sont progressivement mis en place :
1° Pilotage de la recherche par l'industrie et le mandarinat Hospitalo-Universitaire,

2°/ Mise à l'écart de la communauté scientifique et de leurs représentants des processus de décision : création de comité ad-hoc, diminution progressive et convergente vers le point zéro des prérogatives des instances élues démocratiquement.

Les structures de site qui se mettent en place concourent également aux objectifs Fillon/ Griscelli/ D'Aubert.

Il paraît évident, plus que jamais, que le progrès de la recherche passe à tous les niveaux par plus de démocratie, c'est-à-dire plus de participation de la communauté scientifique et il faudra se battre pour enrayer les reculs et la faire progresser sur le terrain des sites ...

Faut-il entrer dans le processus de discussion du contrat d'objectifs ou tenter de le bloquer, dans la mesure où le principe de pilotage de la recherche est

contestable (cf : rapport de prospective du CS) et contesté et que de toute façon notre degré de liberté dans les discussions apparaît, malgré les déclarations d'intention comme quasiment nul.

Ces questions sont et seront débattues au sein de la CGT et le seront également dans les semaines prochaines, à notre invitation dans l'ensemble de la communauté scientifique.

Jean-Pierre BAZIN

Ps : Le processus d'unification des forces de la CGT progresse à grands pas. La section INSERM y contribue largement et de manière critique (cf documents joints). Ce sera un atout considérable dans les luttes de plus en plus dures que nous aurons à mener dans les mois prochains.

SOMMAIRE

<u>Pages 1 - 2</u>	EDITORIAL de Jean-Pierre BAZIN
<u>Page 3</u>	Entrevue intersyndicale avec le D.G. de l'INSERM (26/03/97)
<u>Page 4</u>	Comité central d'entreprise Roussel Uclaf (4 et 5 décembre 96)
<u>Page 5</u>	FLASH-BACK C.S.
<u>Page 6</u>	Compte rendu de la CNFP (10/03/97)
<u>Pages 7 - 8</u>	Compte rendu CTPC du (17/03/97)
<u>Page 9</u>	Déclaration de la C.E. Section INSERM du SNTRS-CGT Objet : « Création unités INSERM pour 1998 »
<u>Page 10</u>	Déclaration de la C.E. Section INSERM du SNTRS-CGT pour la C.E. Nationale
<u>Page 11</u>	La C.E. du SNTRS-CGT a fait le bilan des discussions et des initiatives prises avec l'USCA. A l'issue de ce débat, elle a adopté une déclaration. A l'attention des « nouveaux » adhérents : Un stage de FORMATION SYNDICALE spécial SNTRS sera organisé du 23 au 25 juin 1997 dans les locaux de l'IRESO à Paris
<u>Page 12</u>	CONGES et TEMPS PARTIELS

ENTREVUE INTERSYNDICALE DG INSERM 26 MARS 1997

L'entrevue a eu lieu après un "cafouillage" sur l'ordre du jour. Il était prévu à l'origine de discuter du rapport d'activité de l'INSERM. Le SNTRS avait fait part à l'administration de l'inutilité de cette réunion, ayant un élu au CA mandaté pour voter pour ou contre ce rapport. Par contre nous avons demandé une réunion sur les CAP, la mobilité, les concours et la précarité de l'emploi.

Le DG a d'emblée proposé de faire l'ordre du jour, mais souhaitait avant tout présenter son planning pour la contractualisation de l'INSERM. Nous avons posé une question sur le devenir des personnels de l'ACB (Association Claude Bernard) dont le budget a été amputé de 10 MF (53 emplois de chercheurs et d'ITA étaient selon nous, menacés). Bien que de nombreux sujets aient été abordés nous nous bornerons au compte rendu de ces deux points principaux.

CONTRACTUALISATION.

C'est ni pas important, ni très important (sic) ...

Le statut de 1983 définit parfaitement les missions de l'INSERM. Quatre volets :

- 1 - Recherche fondamentale,
- 2 - Recherche médicale cognitive,
- 3 - Recherche médicale finalisée,
- 4 - Recherche en santé publique.

Il faut se poser la question : est-ce que tout est accompli ? Il faut équilibrer ces 4 volets en développant un maillage et une intégration ainsi que le renforcement des coopérations, notamment avec le ministère de la santé (Hervé Gaymard) qui serait "dans de très bonnes dispositions". Participer à la gestion du PHRC (Programme Hospitalier de Recherche Clinique) ... Nous avons besoin du ministère de la Santé pour défendre la spécificité de l'INSERM au sein du BCRD (Budget Civil de Recherche et Développement).

Coopérations. Les CRI pourraient être financés en commun avec les autres ministères. Cofinancement des postes d'accueil HU ?

Relation avec l'université. Il n'existe pas comme au CNRS, de convention INSERM/Université, cela nous écarte de la politique régionale. Orientations : créer à l'INSERM l'équivalent des ATIP du CNRS, Nous pourrions également créer avec l'université, des UPRESSA (pas de financement INSERM, mais droit de regard) et des unités mixtes en cofinancement avec une évaluation à l'INSERM (UMR).

Le contrat d'objectif ne devrait pas comporter d'éléments budgétaires ou de recrutement de personnels.

Planning. Le document n'est pas encore prêt (8 à 10 pages). Il serait distribué le 21 Avril, examen par le CS : 5/7 Mai, le CTPC : 12 Mai, CA : 12 Juin, signature au mois de Juillet 1997. Si on ne peut tenir le calendrier, la signature pourrait être différé.

Nous avons fait remarqué que les délais étaient très court. Il nous faut consulter nos adhérents, toute précipitation risquerait de bloquer le processus comme cela s'est passé à l'INRA. Nous avons demandé la communication d'un document "non ficelé" dans les plus brefs délais. Le DG réfléchit, il lui faut l'accord des ministères concernés. Si cette dernière hypothèse était retenue, il y aurait distribution du texte et réunion dans les jours suivants avec l'ensemble des syndicats.

Questions à nos syndiqués. Nous sommes contre le principe de la contractualisation de la recherche. Doit-on entrer dans ce processus ? Sommes-nous opposés à tout compromis ? ...

L'ACB.

Le DG est interpellé par le SNTRS, en tant que représentant de l'INSERM au sein du CA de l'ACB. Il confirme la coupe intervenue dans le budget de l'ACB. Il n'y aura pas de plan social concernant les 53 emplois concernés. Trois audits dont un de la cour de comptes a conclu à l'existence dans cette association d'actifs trop importants pour une association à but non lucratif. Il y aurait 119MF d'actifs dont 65MF immédiatement mobilisables. Il n'est pas question de supprimer l'ACB, si cela est nécessaire le relais sera pris par la mairie de Paris. Pour "sauver" l'ACB, Griscelli se propose de désengager cette association des opérations de recherche fondamentale, au profit d'actions dans le domaine de la Santé Publique (par ex. Asthme/Pollution).

Des problèmes subsistent qui demandent un complément d'information, quelle est le devenir des quelques 200 CDD rémunérés par l'ACB, comment améliorer le statut des personnels de l'ACB (alignement sur le statut des EPST ?), ...

J.P. BAZIN 28/3/97

PROJET

COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE ROUSSEL UCLAF (4 et 5 décembre 1996)

DOCUMENT ECRIT

Objet : Prise en charge par Roussel Uclaf de coûts de recherches à mener en coopération avec la Recherche Publique Française

Dans le cadre de sa politique de coopération avec des organismes français de recherche, et après discussions avec le Ministère en charge de la Recherche, Roussel Uclaf envisage de mettre à la disposition de la Recherche Publique Française une somme d'un montant de 220 millions F. afin de financer différentes actions de recherche, sur une période de trois ans.

1. Cet engagement traduirait la volonté de Roussel Uclaf d'approfondir la coopération entre la recherche scientifique à caractère public et la recherche industrielle de Roussel Uclaf en France. Cette coopération s'appliquerait plus précisément dans les domaines d'importance thérapeutique et technologique pour Roussel Uclaf ainsi que pour les sociétés du Groupe Hoechst Marion Roussel.

Par ailleurs, cet engagement s'inscrirait dans le cadre de la politique des Pouvoirs Publics et, en particulier du Ministère en charge de la Recherche, de favoriser le rapprochement entre Organismes de Recherche à caractère public et les Centres de Recherche privée.

2. Il est précisé que cette prise en charge viendrait en supplément des sommes déjà consacrées à la recherche par le Groupe Roussel Uclaf en France.

Cette somme serait destinée à couvrir l'ensemble des frais des actions qui seraient entreprises dans ce cadre ainsi que les coûts associés.

3. En concertation avec le Ministère en charge de la Recherche, ces travaux seraient réalisés par des Organismes de recherche et des Instituts tels que l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, le Centre National de la Recherche Scientifique, le Commissariat à l'Energie Atomique, l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie ainsi que des Universités et Grandes Ecoles.

4. Comme évoqué avec les Représentants du Ministère de la Recherche, Roussel Uclaf pourrait exercer un droit d'option exclusive pour l'exploitation des résultats de ces actions de recherche. La propriété industrielle des résultats resterait en France, de même que les productions chimiques et biologiques des produits issus de ces recherches sauf si elles nécessitaient la mise en oeuvre d'une technologie préexistante dans un autre site du Groupe Hoechst Marion Roussel.

5. La mise en oeuvre de ces actions de recherche qui seraient confiées par Roussel Uclaf à des Organismes de Recherche Publique selon des conventions appropriées, ainsi que le suivi de l'application de cet engagement, pourraient être assurées par une structure juridique distincte de Roussel Uclaf et dotée de personnalité morale.

Une telle structure juridique accueillerait, selon des modalités et des règles de fonctionnement à définir, un Conseil Scientifique consultatif et un Comité de gestion composés de représentants du monde scientifique, du Ministère de la Recherche et des Sociétés du Groupe Hoechst Marion Roussel.

6. A l'issue d'une période de trois années, au vu du bilan et en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et sociale, l'opportunité d'une continuation de cette coopération pourrait être envisagée.

Roussel Uclaf est convaincu de l'intérêt que présenterait cette forme de partenariat tant pour les Organismes de Recherche français que pour Roussel Uclaf et le Groupe Hoechst Marion Roussel et plus généralement pour l'avancement de la recherche de très haut niveau en France.

Ce projet sera soumis pour autorisation au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine réunion, après information et consultation du Comité Central d'Entreprise.

FLASH-BACK

CS

Mardi 11 Mars 14h30. Le DG annonce 2 hypothèses pour la mise en place de la contractualisation de l'INSERM : - 1ère hypothèse signature en Juillet 1997,
- 2ème hypothèse signature en décembre.

La 2ème est la plus vraisemblable du fait du cours laps de temps disponible pour une signature en Juillet.

Mercredi 13 Mars 13h. Le DG demande à rencontrer le CS (il revient du ministère), c'est la 1ère hypothèse qui sera probablement retenue.

Calendrier de la contractualisation. - 21 Avril 1997 ⇒ communication du texte (≈ 9 pages)
- 5/7 Mai 1997 ⇒ examen au CS,
- 12 Mai 1997 ⇒ « discussion » avec les syndicats,
- 20 Mai 1997 ⇒ CTPC,
- Juillet 1997 ⇒ SIGNATURE.

Rapidement : Nous n'avons pas à nous inquiéter (sic),
rééquilibrage des 4 volets de l'activité de l'INSERM,
5 objectifs,
mise en place « d'indicateurs » de suivi des objectifs ...

Se tenir prêts : Il faudra analyser le document mot par mot pour détecter les pièges, mais il n'y a pas d'illusion à se faire ...

A propos : Qu'est-il advenu du rapport de prospective qui devait servir de base au contrat d'objectifs ? A ma connaissance il n'a même pas été distribué aux directeurs d'unité ... (je le tiens à votre disposition.

Résultat de la session du CS (11/13 Mars).

Changement de corps ITA ⇒ Chercheur

1er BASCANPS J.L. CSS8
- POMERANCE M. CSS4

3ème DUMARET A.C. CSS11
- LIZARD G. CSS9

5ème BAGUET J CSS10
BERROU E. CSS7
HEMMERLE J. CSS4
HILLAIRE D. CSS10
LALOU C. CSS4
LAMBERT M. CSS5
NAVILLE D CSS4

12ème DARMON N. CSS9
LIARD C. CSS5
LEHINGUE Y. CSS11
SPEHNER D. CSS10
TOUBIANA L. CSS11

Félicitations à Martine POMERANCE pour son beau parcours. Pour tout renseignement supplémentaire sur le CS : après le 24/3 date de la visite de la délégation pour la recréation de mon unité.

J.P. BAZIN

Compte rendu de la C N F P du 10 mars 1997

Nous n'avons pu que regretter l'absence de M. C. Griscelli (DG) à nos travaux suite à une erreur de date survenue au moment de la prise de rendez-vous. Une nouvelle invitation a été réitérée auprès du DG qui nous a assuré de sa participation à nos travaux le 20 juin 1997, en espérant qu'aucun aléas vienne d'ici là s'immiscer dans le calendrier.

Après avoir fait un compte rendu de l'entrevue du bureau de la CNFP et du DG le 15-01-1997, la CNFP dans son ensemble a constaté combien il était difficile de dialoguer sur un sujet précis avec le DG

L'ordre du jour ensuite comportait le compte-rendu de l'intervention des membres des diverses CSS et CS dans leurs commissions respectives au sujet de la formation permanente. Il en ressort des demandes de formation techniques pour l'instant immédiat sans aucune projections réelles dans l'avenir, on peut remarquer aussi l'émergence de demandes concernant des techniques déjà anciennes mais remis au goût du jour par les progrès techniques: embryologie, anatomie, anatomopathologie et histologie notamment. Une discussion s'est engagée entre les membres de la CNFP sur la nécessité d'intégrer dorénavant, dès la conception de tout stage une approche éthique et philosophique des techniques employées à des fins de recherche.

Il a été ensuite fait un tour de l'activité des divers groupes de travail, à l'exception de celui plan de formation qui s'était provisoirement mis en sommeil. Le groupe « Analyse des besoins » s'est penché sur le besoin d'une formation « connaissance de l'INSERM », (entendre métiers de la recherche) pour les administratifs, mais aussi sur l'utilisation de nouveaux supports de formations. Le groupe « Ressources humaines, évolution carrières et métiers » a rencontré des difficultés quant à la définition de son champ d'activité du fait de la complexité des problèmes et de leurs imbrications notamment en matière d'évolution des carrières et métiers car il faut à ce niveau dans un premier temps définir les grandes orientations de recherche futures pour les traduire dans un deuxième temps en actions de formations et enfin les porter à la connaissance de l'ensemble des personnels, faire des actions incitatives, assurer l'accompagnement et l'installation des personnels en fin de reconversion. Le groupe « CES et personnels non permanents » a fait le constat de non avancée des problèmes et a évoqué le cas des vacataires multicontrats toujours en situation précaire. Le groupe « information-communication » nous a fait part de l'abandon de manière définitive de la journée incitation à la formation voulue par le précédent DG Ph. Lazar. Ce même groupe s'est attelé à la réalisation de fiches techniques destinées à être encartées dans INSERM-Actualités.

Compte rendu CTPC du 17 mars 1997

Présidence : Directeur Général

Pas de Secrétaire Général

Invité : Monsieur GAUTRON qui dirige le service du personnel ITA, remplaçant Monsieur ICHOU parti à la retraite

Madame ROSSILLON, secrétaire de séance adjoint

Après adoption du P.V. de la séance précédente on passe à l'ordre du jour : le bilan social.

Ce n'est pas un compte rendu exhaustif de cette étude point par point du bilan social mais le rapport des remarques intéressantes qui ont été faites.

Le SGEN-CFDT et le SNTRS-CGT déplorent la baisse de l'effectif budgétaire et interrogent sur la différence avec la masse budgétaire.

Réponse : La différence constitue une réserve mais elle est très faible et sert pour le flux des CDD et postes d'accueil.

D.G. : Remarque, à partir de la pyramide des âges, que les départs à la retraite moins importants proportionnellement et plus tard nous pénalisent par rapport au CNRS. Il espère un lissage pour assurer « la jouvence » qui pourrait être envisagé après l'étude entreprise par l'OST (Observatoire des Sciences et des Techniques) pour l'INSERM et le CNRS.

La CFTC : Que deviennent les postes libérés par les temps partiels, aucune indication dans le bilan ?

Réponse : Pas de restitution sur le lieu des temps partiels. Cela retombe dans le pool commun.

Le SNTRS-CGT : Il serait important de savoir comment ce temps récupéré est restitué, qu'il y ait de la transparence.

Réponse : Pour le prochain bilan on essaiera d'être plus transparent.

A propos de mobilité : manque de postes = manque de mobilité à l'affichage.

Réponse : Il y a des cas de mobilité résolus toute l'année en plus de l'affichage.

Le D.G. remarque : il faudrait rendre plus juste le rapport ITA/chercheurs. Au moment de l'examen quadriennal des unités, peut-être pourrait-on faire non seulement l'évaluation scientifique mais aussi celle des moyens en personnel ? Pour les cas extrêmes, c'est évident (0 ITA ou beaucoup trop) entre les deux, pas de critères pour l'instant.

Le SNTRS-CGT : Attention, ne pas confondre ITA et centrifugeuse et attention aux décisions technocratiques.

Le SNTRS-CGT : A propos des concours externes :

exemple du concours AJA : 10 Postes parus au J.O., 5 attribués au jury, 1 intégration d'un handicapé (poste CES consolidé), les autres ?

Réponse : peuvent servir aux réintégrations ou aux détachements.

Le SNTRS-CGT remarque mêmes concours pour des profils différents ?

Réponse : c'est souvent justifié, on va essayer de déconcentrer pour les catégories B comme c'est fait pour les catégories C.

Le SNTRS-CGT : Informations demandées sur CFA ?

Réponse : A ce jour, 13 dossiers de demande d'informations pour les ITA et 5 dossiers instruits. Pour les chercheurs, 2 demandes d'informations.

Le SNTRS-CGT souligne que le tableau sur la répartition par corps ITA des demandes de postes, aussi bien pour remplacements que pour augmenter le potentiel, montre bien les besoins importants en personnel ITA.

Le SNTRS-CGT : La prévention pour les personnels non INSERM dans les laboratoires INSERM est un devoir.

Réponse : les obligations de l'employeur sont tenues donc pour les CDD et les vacataires. Pour les autres... dans la limite de nos moyens.

Le SGEN-CFDT : Le nombre de CES diminue.

Réponse : le budget pour les CES a diminué. L'attribution a été déconcentrée au niveau des ADR. C'est donc apprécié à l'échelon local.

Le SNIRS-CGC : Il n'y a pas de risques professionnels au siège ?

Réponse : c'est un oubli, ce sera ajouté.

A propos de la Formation Permanente : question sur le suivi des bilans de compétences et les congés formation ?

Le suivi des bilans est assuré jusqu'à l'insertion dans les cas de reconversion.

Pour les congés formation, ils sont peu nombreux compte tenu des conditions : 1 an à salaire réduit, ce n'est pas très incitatif.

Débat sur la formation en épidémiologie et santé publique, l'éthique et la philosophie des sciences.

L'administration voulait faire voter le bilan social.

Le SNTRS-CGT rappelle que le bilan, amélioré par les remarques faites au CTPC, fait partie intégrante du rapport d'activité qui est voté par le Conseil d'Administration.

Ensuite, quelques questions diverses ont été abordées mais essentiellement autour de la contractualisation qui va être maintenant au coeur de nos préoccupations de nos débats et de l'action.

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE
DE LA SECTION INSERM DU SNTRS-CGT

Objet : "CREATION UNITES INSERM POUR 1998"

Les procédures d'évaluation en vigueur depuis de nombreuses années sont un des facteurs favorisant la grande qualité des projets présentés à la création. Le revers d'une évaluation « agressive », comme cela a été vécu ces dernières années, est la **fragilisation des formations de recherche**, laquelle est aggravée par **l'accroissement de la précarité**. Cette précarité se manifeste aussi bien au niveau de l'emploi que dans les conditions de travail : surcharges, non reconnaissance des compétences, conditions d'Hygiène et de Sécurité non respectées, exploitation éhontée des précaires chercheurs ou ITA générant des conflits latents entre statutaires et non-statutaires.

Cette situation de fragilisation conduit plutôt à des regroupements « frileux » autour de noyaux de forte masse critique, alors que la dynamique de la recherche devrait, tout en maintenant les ensembles opérationnels, favoriser l'émergence de petites unités innovatrices à partir des CJF et des scissions. Cette politique de jouvence ne peut pas se faire actuellement avec un pool constant d'unités du fait du niveau élevé de la qualité des projets restant en lisse notamment au niveau des créations.

Il faut donc accroître le nombre d'unités pouvant être créées afin d'impulser une dynamique de l'innovation. Or, **Le nombre d'unités INSERM en fin de mandat au 31/12/97 est très important cette année : 42** pour seulement 22 l'an dernier (31/12/96) et 8+3 l'année prochaine (31/12/98). **Les unités en demande de création pour 1998 sont au nombre de 59** pour les 11 CSS. On pourrait donc être tenté de « laisser sur la touche » des laboratoires de bonne qualité pour générer une nécessaire jouvence, ce serait un gâchis et cela conduirait à gonfler les grosses formations de même que le nombre de chercheurs et d'ITA hors structure. Pour les personnels et pour l'organisme, repousser d'un an la création d'un grand nombre d'unités aurait des effets désastreux : déstabilisation des équipes, découragement des personnels, remise en cause de disciplines notamment celles se trouvant hors des axes prioritaires affichés par les ministères de tutelle.

Un autre facteur de fragilisation réside dans l'ajustement contestable des dotations des unités. La **disparité des dotations actuelles des unités**, dont l'étude a été réalisée sur des plusieurs sites, montre d'importantes variations sans réelle justification. Quels sont les critères utilisés ? Pourquoi l'avis des instances scientifiques n'est il pas requis ? **Nous exigeons la transparence et la publicité des critères d'attribution des dotations des unités.**

En conséquence, **le SNTRS-CGT exige que le nombre d'unités pouvant être créées pour 1998 soit supérieur au nombre d'unités arrivant à terme (soit entre 45 et 50 unités).**

Le SNTRS-CGT appelle tous les personnels à être vigilant et à agir pour s'opposer à toute remise en cause du potentiel de recherche de l'INSERM (c'est près de 1/5^{ème} de l'ensemble des unités INSERM qui est concerné).

Bicêtre, le 28 Février 1997

La CE du SNTRS-CGT, Section INSERM.

Déclaration de la Commission Exécutive de la Section Nationale INSERM pour la Commission Exécutive Nationale du SNTRS-CGT

La Commission Exécutive de la Section Nationale SNTRS-CGT INSERM, réunie le **28 Février 1997**, a pris connaissance de l'évolution de la **situation avec l'USCA-CGT**, en particulier, la déclaration de la CE USCA du 17 Janvier 1997 et la déclaration commune SNTRS-USCA du 20 Février 1997.

Elle réaffirme son attachement à la construction d'un SNTRS intercatégoriel et souhaite voir la fin de la division de la C.G.T. dans notre secteur. Elle confirme son adhésion à l'orientation du syndicat à ce sujet, particulièrement exprimée dans la préparation et dans les débats de notre dernier congrès.

Cependant la dernière déclaration commune et le processus en cours tel qu'il est envisagé nous suscitent quelques inquiétudes: il s'agit surtout de la tenue de **réunions régionales exclusivement Chercheurs avec élection de responsables**, dans la perspective d'une **Conférence Nationale des Chercheurs** (déclaration de la CE et de responsables de l'USCA). La notion d'exclusivité, liée à la pratique d'élection, nous apparaît contradictoire avec notre pratique de réflexion et de décision collectives intercatégorielles, qui est la règle de vie démocratique dans notre syndicat.

La prise en compte nécessaire des **revendications spécifiques** de chacune des catégories doit se faire par la mise en place de **groupes de travail, collectifs, secteurs ...** où sont rassemblés **largement les personnels concernés mais sans exclusivité et sans élection de leurs responsables** (ce point ne concerne d'ailleurs pas seulement les Chercheurs mais aussi, d'une manière toute aussi cruciale, les personnels de **Catégorie C** et les **Administratifs**). **Les décisions sont ensuite du seul ressort de nos structures intercatégorielles** : section, CE, CSN ou Congrès. Nos statuts prévoient l'existence d'un **secteur Chercheur**: il s'agit donc aujourd'hui de préciser son mode d'organisation et de fonctionnement dans le respect de nos principes d'organisation.

Le rapprochement entre les syndiqués USCA et SNTRS doit se faire sur la **base de la vie syndicale, c'est à dire au niveau de la section syndicale**. La première phase du processus nous semble être la **mise en œuvre de réflexions et d'actions communes tant au plan national que local**. De cette pratique syndicale commune naîtront les conditions de la réalisation concrète du secteur Chercheur. N'allons pas trop vite : l'unification syndicale se fera par étapes et sa réussite dépendra de l'adhésion de tous.

Nous savons que le processus en cours est une phase délicate et difficile de notre vie collective. C'est pourquoi **la CE INSERM demande à la CE Nationale du SNTRS de bien réfléchir sur toutes les implications d'une marche forcée et précipitée vers l'organisation des réunions régionales Chercheurs sans que l'avis et l'accord des sections syndicales soient recherchés**. Nous souhaitons que la CE Nationale invite l'ensemble des adhérents SNTRS (Chercheurs et ITA) à organiser des réunions de sections pour en débattre. Cette démarche permettra de ne pas remettre en cause les principes de notre vie démocratique, ni l'objectif d'un syndicat intercatégoriel CGT.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT a fait le bilan des discussions et des initiatives prises avec l'USCA.

A l'issue de ce débat elle a adopté la déclaration suivante :

«La Commission Exécutive du SNTRS-CGT réaffirme sa volonté de créer les conditions du dépassement de la division de la CGT, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, en rassemblant les forces de la CGT dans le SNTRS. La richesse de l'organisation intercatégorielle que nous voulons renforcer est dans le rassemblement, le débat entre toutes les catégories, dans les sections du syndicat et dans ses instances de directions. Elle revêt deux dimensions :

- le travail en commun de toutes les catégories dans les différentes instances du syndicat et avant tout dans les sections, organisations de base du syndicat,
- la prise en compte des revendications particulières à une catégorie ou à un groupe professionnel, qu'il importe de cordonner pour les définir, les exprimer et mener les actions appropriées — c'est le but des collectifs et de l'inscription d'un Secteur Chercheur dans nos statuts.

Dans cet esprit, le rapprochement entre les syndiqués USCA et SNTRS doit se faire sur la base de la vie syndicale. La première phase du processus nous semble être la mise en oeuvre de réflexions et d'actions communes tant au plan national que local. De cette pratique syndicale commune naîtront les conditions de la réalisation concrète du Secteur Chercheurs.

L'animation du Secteur Chercheurs sera l'affaire des chercheurs, ils auront en charge l'animation de l'activité, de la réflexion sur les revendications spécifiques des chercheurs, et participer ainsi à la construction de la plate-forme revendicative du syndicat.

Le but, avec la mise en place du Secteur Chercheurs, n'est pas de mettre en place une structure de type section nationale, avec instance de type Commission Exécutive élue. De même qu'il n'est aucunement question de mettre en place des sections catégorielles au niveau local ou régional.

La construction du secteur chercheur, le développement de la syndicalisation CGT chez les chercheurs doit être l'affaire de tout le syndicat, de tous ses militants. C'est là une condition de la réussite de notre entreprise commune : la construction d'un SNTRS réellement intercatégoriel.

La Commission Exécutive appelle les militants du syndicat à se mobiliser pour cela, à s'adresser aux chercheurs, à débattre avec eux pour qu'ils rejoignent le SNTRS, à inviter les adhérents de l'USCA à participer à la vie des sections du SNTRS, pour développer une activité CGT vers l'ensemble des chercheurs, à tous les niveaux. »

IVRY, le 21 mars 1997.

A l'attention des « nouveaux » adhérents

**un stage de FORMATION SYNDICALE spécial SNTRS
sera organisé du 23 au 25 juin 1997 dans les locaux de l'IRESO à Paris**

Ce stage est destiné en priorité aux adhérents les plus récents de la région Ile-de-France et du Nord de la Loire. (Un prochain stage sera réservé à la moitié Sud).

Il ne fera pas double emploi avec les stages de base organisés par les Unions Locales ou Départementales car il portera plus spécialement sur les spécificités de l'action syndicale dans nos EPST (instances représentatives, carrières, droits spécifiques...) et sur l'histoire et le fonctionnement de notre syndicat dans la CGT.

Nous invitons les camarades intéressés à se faire connaître le plus rapidement possible au secrétariat du syndicat. Les modalités pratiques et les formalités administratives inévitables seront adressées par courrier aux secrétaires de section.

CONGÉS ET TEMPS PARTIELS

Chers collègues,

Plusieurs agents effectuant un service à temps partiel nous ont informé qu'ils avaient été avisés ou même qu'ils avaient "entendu dire" que la durée de leurs congés était réduite.

Si vous êtes concernés par cette mesure, il nous semble important que les syndicats recueillent votre avis. Contactez les collègues syndiqués de votre connaissance. afin qu'ils puissent rencontrer si nécessaire le responsable du DEST pour obtenir des informations complètes et officielles.

Il nous semble nécessaire de rappeler aux autorités et, le cas échéant, à nos collègues que la politique gouvernementale officielle est d'encourager le temps partiel. S'en prendre aux congés des agents en temps partiel, c'est pénaliser le temps partiel.

Section syndicale SGEN/CFDT du siège de l'INSERM

Section syndicale SNTRS/C.G.T. du siège de l'INSERM